

HÔTEL DE VILLE

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/ED

**DECISION N° 2009/80**

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec la société INFO DECISION, dans le cadre d'une formation sur le thème « NOUVELLE REGLEMENTATION CHOMAGE »

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT le souhait de la Collectivité de faire participer deux agents de la Mairie de Yerres à une formation sur la nouvelle réglementation chômage, les 13 et 14 mai 2009,

CONSIDERANT que la proposition de la société INFO DECISION, sise au 2 Centre Commercial Les Bois du Cerf - 91450 ETIOLLES, correspond aux besoins de la commune,

CONSIDERANT que la participation financière est de 440,00€ HT, soit 526.24€ TTC par agent et par jour, et que l'un des agents ne participera qu'une journée,

DECIDE

De signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation sur la nouvelle réglementation chômage, au profit de deux agents de la Mairie de Yerres, moyennant une participation financière de 1 320,00€ HT, soit une contribution financière totale de 1 578.72 € TTC pour 3 jours de formation.

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2009.

Fait à Yerres, le 24 avril 2009,



Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

